

ASSISTANTS DE LANGUE FRANÇAISE EN ESPAGNE Cours 2021 – 2022

Le bureau de l'Éducation de l'Ambassade d'Espagne sélectionne des **assistants** de conversation pour enseigner le **français** dans les écoles publiques espagnoles.

Informations sur l'appel:

<http://www.educacionyfp.gob.es/servicios-al-ciudadano/catalogo/profesorado/convocatorias-para-extranjeros/auxiliares-conversacion-extranjeros-espana.html>

L'assistant de langue exercera ses fonctions dans le cadre de la conversation en langue française, sous la direction d'un professeur principal du département de français dans les établissements scolaires espagnols en Espagne et à l'étranger.

L'emploi du temps des assistants sélectionnés ira de 12 à 16 heures par semaine du lundi au vendredi et pourront:

- Exercer leurs fonctions du 1er octobre 2021 au 31 mai 2022 (dans la Communauté de Madrid jusqu'au 30 juin).
- Recevoir une aide mensuelle d'au moins 700 euros (selon la Communauté autonome), pour frais et hébergement.
- Avoir une assurance maladie et de responsabilité civile.

Aide financière

Les assistants de conversation recevront, sur les budgets du ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle ou de la Communauté autonome de destination, une allocation mensuelle, à titre d'aide à l'indemnité d'entretien et d'hébergement en Espagne, d'un montant de 700 euros.

Cette affectation peut varier. Les assistants de conversation du quota communautaire, en poste dans la Communauté Valencienne et dans la Communauté de Madrid, consacrent 16 heures par semaine et recevront 1 000 € par mois; les assistants de quotas du Ministère affectés à la Communauté de Madrid collaboreront également 16 heures par semaine et recevront une allocation de 1 000 € par mois. En Estrémadure et en Galice, les assistants de quotas communautaires recevront 935 € par mois pour 16 heures de collaboration par semaine. Aux îles Canaries, les assistants de quotas communautaires recevront 933,34 € par mois pour 16 heures hebdomadaires de collaboration. Les assistants du quota communautaire, dans la région de Murcie factureront 875 € par mois pour 15 heures par semaine. En Castilla y León, le temps de collaboration hebdomadaire est de 12 heures et l'avantage économique de 700 €; Dans le cas des assistants communautaires affectés à plusieurs établissements, après acceptation de l'assistant, la journée de travail peut être portée à 16 heures avec une augmentation proportionnelle de la contrepartie mensuelle.

Quelles sont les exigences requises?

- ✓ Être de nationalité marocaine ou avoir une résidence permanente au Maroc,
- ✓ Être un étudiant universitaire de dernière année, spécialisé en espagnol ou avoir obtenu un diplôme universitaire dans ces études.
- ✓ Ou être étudiant universitaire de dernière année, spécialité française ou avoir obtenu un diplôme universitaire dans ces études.
- ✓ Avoir une parfaite connaissance de la langue et de la culture françaises (minimum B2 du CECR) et de la langue et de la culture espagnoles (minimum B2 du CECR).
- ✓ Ne pas souffrir d'une maladie qui rend impossible l'enseignement.
- ✓ Avoir un certificat de casier judiciaire négatif.

Conditions spécifiques:

- Les frais de voyage, d'hébergement et de séjour seront à la charge de l'assistant.
- Les écoles ne proposent pas de logement, mais peuvent collaborer dans la recherche.
- Les auxiliaires pourront recevoir un cours de formation initiale au début de l'année scolaire.
- L'assistant en langue française profitera des vacances scolaires prévues pour le cours 2021/2022 dans l'établissement où il sera nommé.
- Les auxiliaires recevront une certification officielle à la fin du cours.

Délai de présentation des demandes sur **PROFEX : 6 avril 2021**

INSTRUCTIONS

Présélection des candidats:

Les personnes intéressées doivent contacter le département de français ou le département d'espagnol de leur université d'origine et soumettre leur candidature au chef de département. **Avant le 1 mars 2021**

Les départements d'espagnol et de français des universités marocaines procéderont à une première sélection des candidats en suivant des critères d'excellence et remettront les dossiers par courrier électronique aux adresses suivantes : consejeria.ma@educacion.gob.es **jusqu'au 12 mars 2021.**

Le dossier doit obligatoirement contenir les documents suivants en PDF:

1. Pièce d'identité nationale ou passeport en vigueur.
2. Photocopie des titres et diplômes requis.
3. En cas de non-achèvement des études: attestation académique des études supérieures ou photocopie certifiée mentionnant les données suivantes: dénomination des études, spécialité ou option, années et matières suivies avec indication des diplômes obtenus et des heures de durée ou crédits.
4. Lettre de référence dûment signée et tamponnée, délivrée par un professeur de la faculté ou de l'école universitaire dans laquelle le candidat a étudié.

5. Une photographie de type passeport.
6. Numéro de téléphone et e-mail
7. Lettre de motivation rédigée en français par le candidat

Les candidats présélectionnés seront convoqués par le bureau de l'Éducation de l'Ambassade d'Espagne à un entretien. Cet entretien a pour but d'évaluer les compétences en langue française des candidats, ainsi que leur aptitude à exercer le poste (motivation, connaissance de la méthodologie, programmation et matériel didactique, etc.).

Sélection

- Les candidats proposés par le Bureau de l'Éducation doivent remplir la demande en ligne, avant le **6 avril 2021**, via l'application informatique du ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle (PROFEX).
- La résolution finale de la concession sera publiée sur
- Le Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle notifiera les candidats sélectionnés des établissements scolaires espagnols dans lesquels ils exerceront leurs fonctions, leur accordera la nomination et les informera des dates d'initiation du programme et autres conditions.

Important:

Les procédures de demande de visa doivent être engagées dès que la notification est obtenue de la part du Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle. Il est conseillé de prendre rendez-vous au Consulat dans les plus brefs délais.

Liens d'intérêt:

Information pour le Maroc: consejeria.ma@educacion.gob.es

Information du service central: auxiliares.extra@educacion.gob.es